

Lalouvesc, lieu d'assignation de Juifs sous Vichy

Jean-Louis ISSARTEL

La commune de Lalouvesc, au cadre enchanteur vanté par les voyageurs depuis la fin du XIX^e siècle, fut sous le gouvernement de Vichy un lieu d'assignation forcé pour les Juifs en Ardèche. Elle n'était pas la seule : le 30 mars 1942, le préfet de l'Ardèche, Eugène Hild l'avait comprise parmi 22 localités du département désignées à cet effet. Une liste d'ailleurs appelée à évoluer en fonction des déplacements imposés soit par Vichy, soit par les autorités occupantes. Mais pour un village de moins de 700 habitants, qui ne comptait

aucun Israélite en 1941, leur arrivée par dizaines ne pouvait rester inaperçue.

Les paragraphes présentant, le volet de l'antisémitisme d'État, l'assignation pour les Juifs étrangers, le « défilé » permanent de nouveaux arrivés avec leur identification, ainsi que l'accueil des autorités et des habitants ont été développés dans la première partie de l'article dans le Cahier n° 166 de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent ayant pour thème Lalouvesc.



Fig. 8 - L'hôtel du Vivarais à Lalouvesc en 1944 © AD07, 79 Fi 5291

Des contraintes et des conditions de vie de plus en plus dures

Pour l'assigné à résidence, la vie devenait de plus en plus difficile. En décembre 1942, une nouvelle loi de Vichy leur imposait d'avoir leur carte d'identité et d'alimentation tamponnée avec le mot « Juif » en rouge, avec un rationnement encore plus strict. Même avec de l'argent mis de côté, pour beaucoup d'Israélites, le manque de ressources se faisait rapidement sentir. Et que faire ? Faire du commerce leur était interdit, comme beaucoup de professions intellectuelles. Pour les plus pauvres, c'était le GTE (Groupement de travailleurs étrangers) assuré. S'ils se livraient au marché noir, c'était la menace du camp d'internement. Pour ceux qui vivaient en pension de famille, ou dans un hôtel, l'oisiveté forcée leur était souvent reprochée. Et le Juif devenait un bouc-émissaire idéal. Certains donnaient des leçons à leurs coreligionnaires (ce qui leur était interdit). Dora Kallmus, qui disposait encore de certains moyens, tenait un journal intime, se promenait dans la campagne, et tachait de se rendre utile au quotidien soit en aidant ses hébergeurs, soit en aidant à l'envoi de courrier aux requis du STO en Allemagne, ou en donnant des cours au fils d'un pasteur.

La surveillance exercée depuis Satillieu ayant présenté certaines failles, un arrêté du préfet de l'Ardèche du 27 mars 1943 contraignit les assignés à se présenter chaque semaine à Satillieu devant la brigade. Mais en raison de la distance (13km) et du dénivelé entre les deux localités, cette nouvelle contrainte devenait insupportable. D'autant plus qu'il fallait payer le car et que la desserte était rare : une le matin à 7 h avec un retour seulement à partir de 13 h. Pas très facile pour la famille Parobek et ses enfants contraints de rester dehors cinq heures dans le froid. Difficile aussi pour les femmes enceintes comme Chawa Kuperstich, ou pour l'épouse souffrante de Sully Harlam, ou pour un vieillard, de surcroît sans ressources, comme Jacob Kappermann.

Bien sûr, des demandes de dérogation pour que le pointage hebdomadaire se fasse à la mairie de Lalouvesc trouvaient au service des étrangers de la préfecture, une oreille favorable : le chef de ce service, Charles Chabanne était engagé dans la Résistance. Chargé par sa fonction de faire appliquer les lois et

règlements, il organisait la fuite d'informations utiles au sauvetage de proscrits. C'est lui qui rédigeait les autorisations de dérogation visées ensuite par le préfet (1), adoucissant ainsi un peu la condition des assignés à résidence.

Mais pour ces derniers, la crainte d'une arrestation était permanente. Dora Kallmus se rappelait les nuits passées dans un clapier à lapins, parce qu'une rumeur annonçait une rafle, comme les jours à se tapir dans les bois ou dans les écuries de fermes isolées... Mais ce n'était pas que des rumeurs. Lalouvesc a connu aussi arrestations et rafles parmi les assignés à résidence.

Arrestations et rafles

Lors des premières rafles en Ardèche des 25 et 26 août 1942, les Juifs étrangers assignés à résidence étaient encore peu nombreux à Lalouvesc. Mais trois d'entre eux, Jossel Pfeffer, son épouse née Gotfried, Siegfried Pronch, figuraient sur la liste des Israélites étrangers « à transporter en Zone Occupée » selon la formule consacrée de la préfecture (2). S'y ajoutait Isidore Loeb dont il a été question plus haut et qui avait été « placé » par le GTE de Saint-Privat chez un habitant du village, pour y travailler. Or tous les quatre échappèrent à la rafle (3) et disparurent des listes de présents confectionnées par la suite. Ont-ils été prévenus à temps ? Se méfiaient-ils ? La brigade de Satillieu aurait-elle fermé les yeux ? Pourtant au même moment, elle « ramassait » trois Israélites en résidence dans ce chef-lieu de canton.

Les arrestations se faisaient de plus en plus nombreuses, soit pour diriger les personnes aptes vers le GTE de Saint-Privat (Simon Leib doit s'y soumettre en août 1943) et surtout pour être envoyées vers le camp d'internement de Gurs, prélude à la déportation souvent sans retour vers Auschwitz et Sobibór.

La brigade de Satillieu était chargée d'appréhender les personnes figurant sur les listes envoyées par la préfecture. Une première vague d'arrestations se produisit en février 1943 frappant Samuel Kalb, Jacob Kappermann, Charles Ruben, Willy Eisenberg, Szul Parobek, Léon Wilf, et le 1^{er} mars 1943, Raphaël Bechmoaram (4). Seul Jacob Kappermann, libéré au mois d'avril pour son vieil âge et sa faiblesse, put revenir, on l'a vu.

1. AD07, 99 W 55, note manuscrite de Charles Chabanne du 18 mai 1943 en faveur de Jacques Kappermann, du 23 juin 1943, puis du 19 septembre 1943 en faveur de Gerude Harlam, du 16 septembre 1943 en faveur de Mme Kuperstych. Charles Chabanne était membre du NAP (Noyautage de la Fonction Publique).

2. AD07, 99 X 10, liste établie en application de la circulaire du 21 août 1942.

3. Ils figurent sur la liste dont « l'arrestation n'a pu être effectuée » établie le 1^{er} septembre 1942 par la préfecture (AD07, 99 W 10).

4. En fait aucun PV de la brigade de Satillieu concernant l'arrestation de Raphaël Bechmoaram ne figure dans les dossiers déposés aux AD07 dans la série 99 W. Par contre cette arrestation a bien eu lieu puisqu'il se trouve bientôt à Gurs. Selon un tableau établi par le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, déposé aux AD07 dans le fonds 70 J 10, Raphaël Bechmoaram apparaît deux fois, d'une part déclaré de nationalité tchèque, il aurait été arrêté à Lalouvesc le 1^{er} mars 1943 pour être conduit à Gurs, mais le document ne précise pas par qui ; puis en second lieu il est déclaré « Bulgare » (ce qui était sa véritable nationalité) et il est déclaré arrêté le 16 juin 1943 à Sarras. D'après le Mémorial de la Shoah, suite à une demande du consul bulgare de Lyon du 17 juin, concernant le sort de leur ressortissant (protégé à ce titre) les services de la Sipo-SD (Gestapo) répondent qu'il a été arrêté à Sarras le 16 juin, alors qu'il cherchait à gagner la rive gauche du Rhône, alors en zone d'occupation italienne, puis envoyé à Drancy. En fait, Bechmoaram, une fois à Gurs, est libéré (sans doute parce qu'il est bulgare, et il figure, d'après les recherches de Jeanne Quéromain que je remercie, avec trois autres Juifs hongrois pour être conduit au GTE de Saint-Privat, d'où il se sera sans doute échappé avant d'être arrêté par la Gestapo à Sarras.



Fig. 9 - Le camp de Gurs dans les Basses-Pyrénées © AD64, photo prise le 22 avril 1939 figurant dans le dossier de construction du camp, archives.le64.fr, 1 M 182

Tous les autres finirent soit à Auschwitz pour le dernier, soit à Sobibór pour les autres. Samuel Kalb étant pour sa part toujours porté manquant par l'Office des Anciens Combattants à Privas dans les années 1950. Au moment de leur arrestation, les victimes devaient signer le procès-verbal. Celui concernant Léon Wilf est conçu ainsi :

« Aujourd'hui 26 février 1943, à 16h30, nous sous-signés (cinq gendarmes) à la résidence de Satillieu [...] revêtus de nos uniformes, et conformément aux ordres de nos chefs ; en tournée dans la commune de Lalouvesc, [...] et agissant en vertu d'un message téléphonique [...], par l'intermédiaire de la brigade d'Annonay, ce jour-là à 14 h, prescrivant le ramassage de tous les Israélites âgés de 18 à 60 ans, à l'exception de ceux ayant des attaches françaises ou ayant servi sous le drapeau, nous sommes mis à la recherche de ces étrangers et en avons découvert quatre à leur domicile. Nous les avons conduits à la salle de la mairie, en attendant leur transfèrement à notre caserne.

Interrogé, l'un d'eux nous a déclaré :

Je me nomme Wilf Léon, né le 2 juillet 1893 à Kowino (Pologne), fils de feu Aléralians et de Fridmana Rachel, sans profession, astreint à résider à Lalouvesc... Nationalité polonaise, confession israélite.

« Je n'ai aucune attache française, et n'ai jamais servi sous le drapeau français » Lecture faite persiste et signe.

Nous avons déclaré à cet étranger que nous l'arrêtons au nom de la loi, pour être conduit au camp de Gurs (Basses-Pyrénées). Fouillé minutieusement au moment de l'arrestation, en l'absence de témoins Wilf n'a été trouvé porteur d'aucun objet susceptible de lui être retiré... (5) »

Onze assignés à Lalouvesc figurant sur la liste des « Juifs étrangers devant être dirigés vers le camp de Gurs (6) » réussirent à s'enfuir. Mais la liste des personnes recherchées était diffusée dans toutes les brigades et services de police. C'est ainsi que la famille Drechsler (Anna, Kalman et Salomon) qui avait échappé aux arrestations à Lalouvesc, fut appréhendée par la police de Vichy en octobre 1943, à Lyon pour le couple et à Brides-les-Bains en Savoie pour Salomon (7). Ce fut aussi le cas de Mundek Blaustein, au début 1944. Quant à Raphaël Bechmoaram, d'abord arrêté le 1^{er} mars 1943 pour être conduit au camp de Gurs, puis libéré parce que de nationalité bulgare (donc protégé par son État), il fut « cueilli » par la Gestapo le 16 juin à Sarras alors qu'il s'apprêtait à gagner la zone occupée italienne de l'autre côté du Rhône. Pour tous, direction finale : Auschwitz. Parmi les assignés à Lalouvesc figurant sur les listes de recherche, certains étaient toujours portés « non rentrés » bien après la fin du conflit mondial, tels Walter Back, Mundek Blaustein, Isck Cymabalista, Abraham Judkiewiez, Joseph Katz, Isaac Kiperstych (8).

5. AD07, 9 9W 54, PV de l'arrestation de Léon Wilf, 26 février 1943.

6. AD07, 99 W 54, liste établie par nationalité. Y figurent parmi les assignés à Lalouvesc trois Autrichiens, six Polonais et deux Russes.

7. Le Mémorial de la Shoah fournit des précisions sur les conditions de leur arrestation.

8. AD07, 70 J 10, fiche manuscrite, « arrestations et déportation d'Israélites, sous fiches de renseignements aux offices des A.C. de Privas et de Lyon ». À manipuler avec précaution, des erreurs flagrantes y figurant comme celle concernant le couple Brycks, (Salomon et Fanny née Levy), annoté arrêté à Lalouvesc alors qu'ils étaient assignés à résidence à Rompon et qu'ils furent appréhendés par la brigade de La Voulte.

Noms	Prénoms	Âge en 1942	Lieu de naissance	Nation	Profession d'origine	Date d'arrestation	Lieu de l'arrestation	Liste vers camp	Convoi	Lieu
BECHMOARAM (9)	Raphaël	46	Tatar Pazadzik	Bulgare	ouvrier	1/03/43	Lalouvesc ?	Gurs	57 du 18/7/43	Auschwitz
EISENBERG	Willy	59	Stettin	Polonais	architecte	26/02/43	Lalouvesc	Gurs	51 du 6/3/43	Sobibór
KALB	Samuel	60	Kulwieze	Polonais	commerçant	23/2/43	Lalouvesc	Gurs	50 du 4/3/43	Sobibór
PAROBEK	Szul	49	Savila	Polonais	tailleur	26/2/43	Lalouvesc	Gurs	51 du 6/3/43	Sobibór
RUGEN	Charles	47	Berlin	Allemand		23/2/43	Lalouvesc	Gurs	50 du 4/3/43	Sobibór
WILF	Léon	49	Kovino	Polonais	bijoutier	26/2/43	Lalouvesc	Gurs	51 du 6/3/43	Sobibór
DRECHLSER	Anna	49	Bohorodozanyl	Polonais		19/10/43	Lyon		61 du 28/10/43	Auschwitz
DRECHLSER	Kalman	51	Mazana Doha	Polonais	épicier	19/10/43	Lyon		61 du 28/10/43	Auschwitz
DRECHLSER	Salomon	46	Mazana Doha	Polonais	marchand	19/10/43	Brides-les-B.		61 du 28/10/43	Auschwitz
BLAUSTEIN	Mundek	23	Dingtrowiec	Autrichien	marchand		Lyon ?	Gurs ? (10)	69 du 7/3/44	Auschwitz
CYMBALISTA	Isck	40	Woflaw	Polonais				Gurs ?		NR (11)
JUDKIEWICZ	Abraham	43	Koniespol	Russe				Gurs ?		NR
KATZ	Joseph	55	Strzygow	Polonais	professeur			Gurs ?		NR
KIPEERSZTYCH	Isaac	38	Lublin	Polonais				Gurs ?		NR
BACK (12)	Walter	29	Vican	Autrichien				Gurs ?		NR

Tableau - Les Israélites étrangers assignés à Lalouvesc victimes de rafles

9. Figure le 27 février 43 sur la liste des Israélites étrangers à envoyer à Gurs (AD07, 99 W 54), est signalé arrêté à Lalouvesc le 1^{er} mars 43 (AD07, 70 J 10) (mais pas de PV d'arrestation le concernant à la brigade de Satillieu), libéré de Gurs car de nationalité bulgare (pays protégeant ses Juifs) pour être conduit au GTE de Saint-Privat, arrêté le 16 juin 43 à Sarras par la Gestapo alors qu'il essayait de passer en zone occupée italienne, rive gauche du Rhône, conduit à Drancy puis Auschwitz.

10. Gurs ? : assigné à Lalouvesc inscrit sur liste des Juifs étrangers (février 43) à diriger sur le camp de Gurs mais échappant à cette rafle.

11. NR : non rentrés selon office des anciens combattants après la guerre, mais ne figurent pas sur le Mémorial de la Shoah.

12. Back se réfugie en Suisse après les rafles d'août 42 où il est interné administratif du 25 juillet au 13 août 42 au centre de Saint-Anoine (Genève), source Yad Vashem. Il échappe ainsi aux rafles de février 43 à Lalouvesc où il était nommé visé.

Stratégies de fuites et solidarités locales

De plus en plus méfiants, les assignés préféraient prendre les devants et disparaissaient avec l'arrivée des gendarmes ou parvenaient à leur échapper in-extremis. Quelles solidarités leurs permettaient de réussir ? Difficile à préciser. On a vu que des informations sur les menaces planant sur eux filtraient depuis la préfecture. Elles pouvaient être relayées au sein même du village, avec la secrétaire de mairie et sa fille par exemple. Et lors des enquêtes, le mutisme des habitants se généralisait. En février 1943, lors de la rafle, la gendarmerie fit chou blanc lorsqu'elle vint arrêter Szulin Békier. Il n'était plus chez lui. Selon son épouse, il serait parti après une dispute de ménage. De retour le 9 mars, la brigade interrogea des voisins ainsi que M Chalaye adjoint au maire : ils ne savaient rien. Même mutisme ce jour-là à propos de la disparition d'Abraham Judkiewicz, comme de celle de Max Krauskopf (dont l'épouse avait aussi déclaré le 23 février qu'il était parti deux jours plus tôt à la suite d'une dispute).

Lors d'une nouvelle rafle le 28 août 1943, Jankiel Rosenberg fut surpris dans son lit lorsque la brigade se présenta à 9h30 du matin. Prétextant vouloir s'habiller dans sa chambre, il s'éclipsa par une fenêtre dérobée échappant à la vigilance de gendarmes dont le zèle paraissait sérieusement s'émousser (13).

Profitant de la délivrance de sauf-conduits (pour raison de santé ou familiale), certains « oubliaient » de revenir. Lors du pointage hebdomadaire, le nombre d'assignés absents ne cessait de grandir. Il faut dire que la rafle des 23 février - 1^{er} mars 1943, les avait incités à partir. En réponse à une demande du préfet, du 28 mars 1943, la brigade de Satillieu dressa une liste de vingt-trois assignés absents ou en fuite (14). À la même période, le 6 avril 1943, ils n'étaient que dix-huit

à pointer (s'y ajoutait alors un Belge de confession protestante assigné lui-aussi). Ils n'étaient plus que douze le 27 septembre 1943, douze Juifs étrangers auxquels s'ajoutaient alors sept autres proscrits français pour la plupart (?) avec un Belge et une Péruvienne de confession catholique.

Mais le nouveau préfet de l'Ardèche, J.-M. Mariacci, lançait de nouveaux avis de recherches contre les Juifs étrangers en fuite le 25 octobre 1943, et même le 22 mai 1944. À quinze jours du débarquement en Normandie et de l'insurrection nationale.

En conclusion, un volet plutôt méconnu de la politique antisémite du régime de Vichy, à savoir l'assignation à résidence pour certaines catégories de Juifs se révèle à la lecture des dossiers longtemps restés secrets du cabinet du préfet. Lalouvesc en fut un des hauts-lieux à partir de 1942. L'exil forcé pouvait conduire à bien pire. Les assignés offraient un réservoir de main-d'œuvre pour les GTE, pour l'Organisation Todt, et surtout pour le camp de Gurs, et par là, la collaboration avec l'Allemagne s'opérant sans limite, vers les camps d'extermination nazis d'Auschwitz et Sobibór. Sur les 73 Israélites étrangers assignés à Lalouvesc dont les noms sont apparus à travers cette étude dix figurent dans le Mémorial de la Shoah. Tous avaient été arrêtés sur ordre de Vichy, par la gendarmerie pour cinq d'entre eux, par la police pour quatre (ceux interpellés à Lyon et en Savoie) et par la Gestapo pour Bechmoaram à Sarras. À quoi il faudrait ajouter les cinq disparus, toujours « *non rentrés* » pour l'Office des Anciens Combattants dans les années 1950. L'assignation à résidence cachait une réalité bien plus terrible qu'un exil forcé. Mais il y eut aussi les complicités nécessaires, permettant à la moitié environ des Israélites étrangers assignés à Lalouvesc d'échapper aux contrôles et aux rafles.

13. AD07, 99 W 55, Rapport du gendarme détaché au poste de Lalouvesc du 28 août 1943.

14. AD07, 99 W 55, « Liste des Juifs étrangers astreints à résider à Lalouvesc qui ne se sont jamais présentés ou qui sont en fuite ».